

## COMMUNIQUE

La Commission Electorale Indépendante (CEI) informe les Organisations de la Société Civile (OSC), les Organismes nationaux et internationaux désireux de participer à l'observation et/ ou à la sensibilisation pour les élections des Conseillers Municipaux et des Conseillers Régionaux, prévues le 2 septembre 2023, que le dossier d'accréditation à fournir comprend les pièces suivantes :

- 1- Une lettre de demande d'accréditation adressée au Président de la CEI
- 2- Un formulaire de candidature à télécharger sur [www.cei.ci](http://www.cei.ci) et à renseigner
- 3- Une copie du récépissé de dépôt de déclaration ou de la publication au journal officiel (*pour les nouvelles organisations*);
- 4- Le rapport de la dernière campagne d'observation/sensibilisation ou la décharge de celui-ci s'il a déjà été déposé à la CEI (*pour les anciennes organisations*);
- 5- Une copie des statuts et du règlement intérieur (*pour les nouvelles organisations*);
- 6- Un rapport de formation ou tout autre document justificatif du renforcement des capacités des agents;
- 7- Une (1) photocopie de la CNI du représentant légal
- 8- Une (01) photographie, en couleur, de chaque agent observateur, au format 3,5 cm x 4,5 cm (sur support numérique de taille inférieure ou égale à 50 Ko)

Le dossier d'accréditation complet est à déposer au siège de la CEI sis à Abidjan Cocody les II plateaux – carrefour Duncan route du zoo, **au plus tard le 01 aout 2023.**

**NB :** Pour l'observation des élections les photos peuvent également être transmises par mail à l'adresse suivante : [observateurs.ci@cei.ci](mailto:observateurs.ci@cei.ci)

Fait à Abidjan, le 13 Juillet 2023  
Pour le Président et P/o  
Le Secrétaire Permanent

KOUAME Adjoumani Pierre